

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie

Absent(s) excusés

Absent(s)

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1403-30 | Enfance-Jeunesse : création de tarification pour les stages d'été 2023

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2122-21 portant sur les attributions exercées au nom de la commune,

Considérant l'avis du comité consultatif ville attentive à toutes et à tous en date du 9 mars 2023,

En accord avec le bureau municipal et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide de fixer les tarifs pour les stages enfance/jeunesse, à compter du 1er juin 2023, comme suit :**

PRESTATION	TARIFS
Stages enfance-jeunesse	
(5 jours)	
Commune	
QF 1 (<336)	21,00 €
QF 2 (entre 336 et 500)	27,00 €
QF 3 (entre 501 et 650)	33,00 €
QF 4 (entre 651 et 900)	42,00 €
QF 5 (entre 901 et 1200)	54,00 €
QF 6 (+1201)	68,00 €
Hors commune	
QF ≤ 600	58,00 €
QF > 600	123,00 €

- Précise que les révisions ultérieures de ces tarifs se feront par décision du Maire.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	28	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


